



Editorial

Des projets dans la continuité, à votre service

C'est sur un bilan satisfaisant de l'année écoulée que nous avons le plaisir de vous livrer le présent numéro d'Eau et Feu. Année relativement calme sur le plan de la sinistralité, 2024 nous a permis de faire avancer nos projets nombreux et variés.

La tempête du 24 juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds est toujours bien présente dans le quotidien de l'ECAP et reste un sujet incontournable.

Sur les 3'047 cas de sinistres déclarés, 2'239 sont encore ouverts. Il s'agit de reconstructions complexes monopolisant l'énergie de nombreux acteurs. Heureusement, nous pouvons compter sur beaucoup de compréhension sur le terrain, du propriétaire dont le bien n'est pas complètement opérationnel, à l'artisan, pressé par la masse de travail, la disponibilité de matériaux de construction, voire la météo. De leur côté, nos collaboratrices et collaborateurs dédiés aux sinistres mettent tout en œuvre pour soutenir les opérations. Découvrez le témoignage d'une assurée, en page 5, une situation vécue par nombre de Chaux-de-Fonniers suite à la tempête.

Le chantier de modernisation de la piste d'entraînement de La Presta, à Couvet, est en pleine effervescence. L'inauguration prévue en automne 2025 permettra à la population neuchâteloise de découvrir cet impressionnant outil de travail que les sapeurs-pompiers du canton et d'ailleurs ont déjà commencé à investir.

Dans quelle mesure le modèle actuel de couverture des dommages est-il viable à moyen terme? Quels devront être à l'avenir les rôles

du propriétaire, de l'assureur, voire du réassureur? Comment la prévention et l'intervention doivent-elles évoluer pour garantir le maintien d'un niveau de prime acceptable? Ce sont quelques-unes des questions sur lesquelles la Chambre d'assurance immobilière et la direction de l'ECAP se sont penchées cet automne afin de définir les lignes de la stratégie future de l'établissement.

Dans le domaine de la prévention, les progrès technologiques offrent des opportunités, mais présentent également des risques. C'est le cas des batteries au Lithium-Ion, omniprésentes dans notre quotidien. Mais il est aussi question de sondes à fourrage pour le monde agricole, de système de relevage automatique des stores, ainsi que de l'incontournable campagne de prévention contre les eaux de ruissellement.

Toutes ces évolutions ont incité la Chambre d'assurance à adapter les règles de subventionnement en vigueur à l'ECAP. Les nouveautés vous sont présentées en pages 3 et 4. Nos experts sont toujours à disposition pour vous conseiller.

En tant que votre assureur-partenaire, nous nous réjouissons de poursuivre la route avec vous et de vous assister dans vos projets immobiliers. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Bonne lecture!

Jean-Michel Brunner
Directeur



INTERVENTION

Remise à neuf de
La Presta

2



PRÉVENTION

Batteries sous
contrôle

3



PRÉVENTION

Les nouvelles
subventions de l'ECAP

4



ASSURANCE

Après la tornade

5

Intervention

L'ECAP achève la remise à neuf de La Presta

Entamés en janvier 2021, les travaux du Centre de formation des sapeurs-pompiers de La Presta à Couvet arrivent à leur terme. La journée portes ouvertes est agendée au 13 septembre 2025.

Le projet était ambitieux et surtout utile. Après une vingtaine d'années d'utilisation, le Centre de formation des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel La Presta, situé proche de la zone industrielle de Couvet dans le Val-de-Travers, nécessitait un sérieux coup de jeune. En deux décennies, les matériaux de construction ont en effet connu une évolution certaine, tout comme les technologies d'extinction des feux. En d'autres termes, les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers ont considérablement changé depuis l'ouverture du centre au début des années 2000, sans parler de l'usure d'un site mis à forte contribution, synonyme de hausse des charges d'exploitation. Il s'agissait dès lors de doter La Presta d'infrastructures adaptées aux nouvelles contingences de lutte anti-incendie. Un projet dévolu à l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, qui a repris la gestion du centre en même temps que la coordination des pompiers neuchâtelois en 2013.

Entre rénovation et nouvelles constructions, c'est rapidement la deuxième option qui s'est imposée. Seuls les garages, l'ancienne maison du feu et une tour d'exercice ont été préservés. Tout le reste a été démolé en faveur d'un nouveau projet agrandi par rapport aux installations d'origine. Principale difficulté de cette mise en œuvre, La Presta devait rester opérationnelle durant toute la durée des travaux débutés en janvier 2021. Ce qui explique notamment leur échelonnement sur quatre ans avec, comme écueil supplémentaire, les années Covid et les problèmes subséquents dans l'approvisionnement en matériaux de construction. Autre complication: la nature géologique du terrain. Comme le centre s'étend sur plus de 300 mètres et qu'il se situe sur une zone de captage des



eaux, les entreprises de génie civil ont dû composer avec un terrain meuble, peu propice aux travaux de construction.

Une offre globale

Malgré ces difficultés, dont finalement peu de chantiers sont exempts, la planification du projet n'a pas eu à souffrir de retard. La « nouvelle » Presta sera ainsi pleinement opérationnelle courant 2025 avec une journée portes ouvertes d'ores et déjà agendée au 13 septembre. A fin 2024, les aménagements en eau et électricité sont terminés, tout comme le gros œuvre de l'ensemble des bâtiments, le second œuvre ayant déjà commencé notamment au cœur de l'édifice administratif.

Avec ce nouveau centre de formation et d'entraînement, c'est également son « public cible » qui s'est élargi. À l'origine, seuls les pompiers volontaires, professionnels et la PCI du canton étaient concernés. Depuis, l'ECAP a en effet cherché à élargir le cercle des potentiels intéressés. Ce sont ainsi les pompiers volontaires et professionnels de toute la Suisse, mais aussi les services de prévention contre les éléments naturels et la police qui sont désormais inscrits sur les listes de réservation du centre. Et comme sa réputation dépasse désormais les frontières, ce sont également des pompiers venus de l'étranger qui passent par La Presta,

d'autant que l'ECAP possède des capacités d'hébergement entièrement rénovées au centre sportif d'espaceVal à une encablure du site d'entraînement. Un signe qui ne trompe pas: depuis 2021 et malgré les travaux en cours, la fréquentation de La Presta s'inscrit en nette augmentation!

PRÉVENTION NUMÉRIQUE



L'application météo pour la Suisse

- Prévisions météo pour les 6 prochains jours
- Température minimale et maximale
- Quantité et probabilité des précipitations
- Direction et vitesse du vent
- Heures et durée d'ensoleillement
- Phases de la lune
- Plus de 350 webcams intégrées



**OFFERT
PAR VOTRE ECA**



Hébergement à espaceVAL

Le 30 mai 2023, l'ECAP inaugurait son nouvel hébergement à Couvet dans le centre sportif d'espaceVal. Cette rénovation allait de pair avec la remise à neuf du centre d'entraînement de La Presta en cours de finalisation. L'objectif était d'offrir des capacités d'accueil aux corps de pompiers domiciliés hors canton ou en provenance de l'étranger, intéressés

à bénéficier d'infrastructures d'entraînement modernes et adaptées aux technologies actuelles d'intervention.

C'est désormais chose faite avec des travaux qui ont consisté à aménager quinze chambres de 2 à 4 lits modulables avec chacune leur propre salle d'eau. Et pour contribuer à l'offre touristique de la région en manque de chambres d'hôte,

la gérance du site a été confiée à la société Goût & Région qui dispose ainsi, hors occupations professionnelles, de chambres supplémentaires à mettre à disposition des visiteurs de passage. Ceux-ci peuvent ainsi bénéficier des commodités du site – piscine, sauna, centre de fitness – tout en découvrant les curiosités du terroir en plein cœur du Val-de-Travers.

Prévention

Batteries sous contrôle

Les batteries au lithium-ion sont désormais partout mais présentent des risques. Fort de ce constat, l'ECAP et les établissements d'assurance de trois autres cantons romands ont lancé la campagne «attention-batteries.ch». Une réussite!

«Méfiez-vous de l'eau qui dort». Ce sage principe est d'une «brûlante» actualité avec les batteries au lithium-ion. Désormais partout, des téléphones mobiles aux ordinateurs portables, des vélos et voitures électriques aux brosses à dents, des tondeuses à gazon et perceuses aux drones, ces batteries, qui rendent d'incommensurables services, ne sont pas dénuées de risques pour autant, avec d'importants dégâts potentiels à la clé. Mais si les «accidents» restent fort heureusement relativement rares, la prolifération de ces accumulateurs les rend toutefois inéluctables. Lorsque de telles batteries prennent feu, leur haute densité énergétique libère une chaleur extrême qui favorise un développement d'incendie exponentiel. Sans parler des gaz toxiques libérés par des substances comme le fluor ou les métaux lourds qu'elles contiennent.

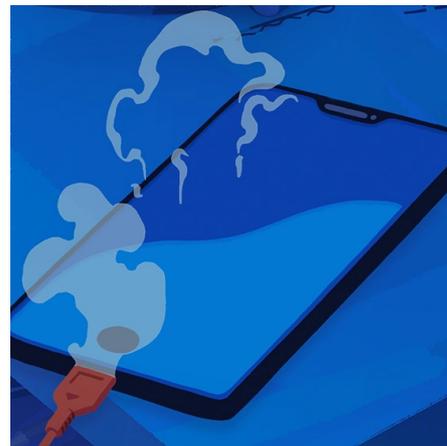
Sauf défaut de batterie, cas rarissime, ce sont généralement les mauvais traitements ou manipulations qui sont à la base des problèmes rencontrés avec ces accumulateurs aux conséquences imprévisibles. Sous l'effet d'une surcharge, d'un réchauffement extérieur, d'une décharge subite ou d'un endommagement (chute d'une trottinette électrique par exemple), ces batteries au lithium-ion s'enflamment spontanément, parfois même des heures, voire des jours plus tard. C'est précisément pour prévenir ces expériences malheureuses que l'ECAP, de concert avec ses homologues des cantons de Vaud, Fribourg et Jura, a lancé une campagne de prévention en ligne sous l'intitulé «attention-batteries.ch».



Les bonnes pratiques

Sur le site, c'est d'abord le cycle de vie d'une batterie qui est ausculté, de son achat à son recyclage, en passant par le stockage, la recharge et son utilisation. Conseils et recommandations y sont ainsi prodigués afin d'éviter des erreurs comme celle consistant à acheter bon marché sur Internet une batterie ou un chargeur qui peuvent ne pas être adaptés aux appareils voulus et donc présenter des risques d'incendie. Pour ce qui est du recyclage également, étant donné que ces batteries sont des déchets spéciaux et contiennent des matériaux dangereux, leur mise au rebut n'est pas compatible avec les ordures ménagères, la ferraille ou le plastique. Dans ce contexte, «attention-batteries.ch» prodigue trois préceptes de base consistant à garder les appareils sous surveillance pendant la recharge, à éviter les chocs et l'exposition prolongée à la chaleur et à ne pas utiliser de batteries endommagées.

Mais que faire en cas de problème? Le site détaille ainsi les comportements appropriés à adopter si la batterie gonfle et/ou surchauffe, si elle fume ou encore si



elle prend feu ou explose. Dans le premier cas, par exemple, il s'agit de débrancher l'appareil, de l'isoler dans une zone sans matériaux inflammables pour ensuite la transporter chez le fournisseur ou à la déchetterie. Dans les deux autres cas, il faudra demander l'intervention des pompiers non sans avoir pris toutes les précautions d'usage au préalable.

Tous les détails portant sur les batteries lithium-ion, les risques qu'elles présentent et le guide des bonnes pratiques à adopter en cas de problème sont à trouver sur le site «attention-batteries.ch». Avec un principe de base incontournable: «manipulez et recyclez correctement vos batteries pour éviter des dégâts irréversibles»!

Au surplus, des subventions ECAP pour armoires de stockage et de recharge de batteries seront disponibles à partir du 1^{er} janvier 2025 (lire l'article « Les nouvelles subventions de l'ECAP »).

protéger efficacement à moindres coûts. Cette réflexion a donné naissance au site de la campagne «pasdansmamaison.ch» détaillant tous les aspects de la problématique et comment s'en prémunir. Un site qui décrit également les engagements de l'Établissement en matière de subventions qui couvrent jusqu'à 100% des honoraires et frais d'études et jusqu'à 50% du coût des travaux. Pour compléter sa campagne, l'ECAP a d'ailleurs adopté de nouvelles dispositions consistant à prendre en charge l'entière responsabilité d'un premier diagnostic du bâtiment effectué par un spécialiste, à choisir dans la liste des bureaux d'ingénieurs figurant sur le site.

Stop aux eaux de ruissellement

La campagne «pas dans ma maison», destinée à sensibiliser les propriétaires au problème des eaux de ruissellement tient toutes ses promesses. Lancée en avril 2023 par l'ECAP, elle a débouché sur plus de 270 dossiers déposés auprès de l'Établissement cantonal à ce jour, dont une partie est déjà close. Les trois années noires de 2019, 2021 et 2023 qu'a connues le canton de Neuchâtel en termes de déchaînement des éléments naturels y sont probablement pour quelque chose. Avec la problématique du dérèglement climatique, il devient désormais évident que plus aucune région de la planète n'est à l'abri de phénomènes naturels, souvent d'une

rare violence. Or parmi les dommages causés par les intempéries, selon les statistiques de l'Association des 19 établissements cantonaux d'assurance, les inondations interviennent pratiquement dans un cas sur deux, avec les eaux de ruissellement dues à de fortes pluies locales comme cause principale.

Ces questions ont bien évidemment préoccupé l'ECAP qui, depuis 2017, a mis en place au sein de ses services une structure dédiée aux éléments naturels. Dans ce contexte, il est apparu que la lutte contre les eaux de ruissellement demande généralement des mesures peu contraignantes pour d'excellents résultats, soit des aléas dont on peut se

Prévention

Les nouvelles subventions de l'ECAP

Au 1^{er} janvier 2025, l'ECAP instaure de nouvelles subventions en matière d'aménagement des bâtiments, de prévention du feu et de stockage agricole.

Régulièrement, la direction de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention revoit son programme de subventions et fait de nouvelles propositions à son conseil d'administration. Pour l'exercice 2025, une série de nouvelles dispositions ont ainsi été acceptées avec entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier. Ce nouveau règlement va ainsi notamment permettre de soutenir un certain nombre de nouvelles mesures dans les domaines de la lutte anti-feu ainsi que dans l'aménagement des bâtiments et les conditions de stockage agricole.

Bâtiment

Les mesures de mise en conformité de bâtiments peuvent désormais faire office d'une demande de subvention alors même qu'elles apparaissent dans un permis de construire mais de façon non exigible, notamment l'aménagement volontaire de voies de fuite. Cependant, celles-ci «doivent être disposées, dimensionnées et réalisées de manière à ce qu'elles puissent toujours être empruntées rapidement et en toute sécurité», selon la directive de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. S'agissant de bâtiments existants accessibles au public, la modification du sens d'ouverture de portes de la voie de fuite pourra également être subventionnée.

Batterie

Selon mention sur le site dédié «attention-batteries.ch», la plupart des incendies liés aux batteries au lithium-ion démarrent pendant leur chargement, à des moments qui sont souvent hors vigilance. En ce sens, l'acquisition d'armoires coupe-feu de recharge et de stockage des batteries au



lithium-ion est la meilleure solution pour se prémunir contre ce type de risques. Ainsi, l'ECAP subventionne l'acquisition de telles armoires reconnues.

Fourrage

Le fourrage stocké pour la saison froide se présente sous forme de bottes ou ballots. Pour surveiller tout risque de fermentations qui génère de la chaleur, les exploitants agricoles disposent d'une nouvelle technologie permettant d'y intégrer des sondes connectées munies de capteurs de haute précision. Ces sondes, désormais subventionnées par l'ECAP, assurent le relevé des températures avec émission de signaux d'alerte en cas de surchauffe critique pouvant conduire à une auto-combustion et au déclenchement d'un incendie.

À toutes fins utiles, il est rappelé que les demandes de subvention doivent impérativement être adressées à l'ECAP par écrit via le document ad hoc (disponible sur le site ECAP-ne.ch), accompagnées de l'ensemble des pièces justificatives requises et préalablement à tout engagement financier.

Il est également bon de rappeler que, suite à un sinistre lié au feu ou aux éléments naturels, les mesures préconisées afin d'améliorer la sécurité des occupants ou afin d'éviter une récurrence prévisible sont susceptibles d'être subventionnées.

Les « alentours » ne sont pas couverts par l'ECAP

Comme le stipulent les conditions générales de l'Établissement, disponibles sur son site Internet (www.ecap-ne.ch), l'ECAP tient à préciser que les aménagements extérieurs ne sont pas pris en compte dans la couverture d'assurance contre les éléments naturels et les incendies. De plus, il n'existe pas de produit complémentaire assorti d'une prime spéciale qui permettrait d'y remédier. Seules les assurances privées pourraient assurer les aménagements extérieurs. En d'autres termes, l'ECAP offre une couverture d'assurance pour le bâtiment lui-même, sans inclure les terrasses, routes d'accès, murs de soutènement, plantations, clôtures, portails ou autres.

Il existe toutefois quelques « subtilités » qui relèvent généralement du bon sens. Un mur de soutènement pris comme élément de fondation, un escalier avec perron servant d'accès à l'entrée du bâtiment, une pergola sur terrasse jouxtant la maison sont par exemple considérés comme des aménagements faisant partie de la construction. La chute d'un arbre sur la maison, consécutivement à un événement assuré, sera également prise en compte et son évacuation couverte par l'ECAP. La règle générale veut toutefois que les alentours ne sont pas assurés par l'Établissement.

« Grêle, tout simplement automatique »

En cas de grêle, quelle est la bonne attitude à adopter : baisser les stores pour éviter les bris de glace ou les relever, espérant que les vitres tiennent le choc ? La seconde solution étant en principe la bonne, vu la résistance du verre actuel, il est dès lors possible d'utiliser un boîtier intelligent à connecter au dispositif de commande électrique de stores. En fonction des alertes météo, le relèvement des stores avant l'arrivée de la grêle et leur rabaissement après l'événement se fait alors automatiquement, sans intervention humaine. L'in-

tégration d'un tel boîtier à un système de commande central existant peut désormais être subventionné quelle que soit la nature ou l'ampleur du bâtiment, pour autant que le nombre de stores asservis soit suffisant eu égard aux coûts de l'installation. Ces informations détaillées sont à trouver sur le site de l'ECAP sous l'intitulé : « protection grêle – tout simplement automatique ».

 **Protection grêle**
tout simplement automatique



Assurance

Après la tornade

En été 2023, la tornade survenue à La Chaux-de-Fonds a privé Geneviève Fleury de son logement pendant un an. L'ECAP était là pour «reconstruire».

En ce lundi 24 juillet 2023 peu après 11h30, Geneviève Fleury est à son travail à l'hôpital lorsqu'elle reçoit le téléphone de son fils l'enjoignant à rejoindre son domicile au plus vite: «Tout est dévasté», s'entend-elle dire. Ce qu'elle prend d'abord pour un canular d'un goût douteux s'avère très vite d'une triste réalité. A peine a-t-elle mis le nez dehors que le constat s'impose: La Chaux-de-Fonds, dévastée par une tornade d'une rare violence, offre le visage d'une ville sinistrée. Rejoindre son domicile s'avère dès lors pratiquement impossible autrement qu'à pied, en enjambant les arbres qui jonchent le chemin d'accès à sa maison.

Et là, le spectacle est désolant. Emportée par des vents à plus de 200 km/h, la bâche servant à protéger le toit voisin a fait office de catapulte, projetant le gravier qui le recouvrait sur la villa de Geneviève Fleury. La façade est éventrée, toutes les vitres sont brisées, une partie du toit emporté et l'intérieur comme mitraillé par une gigantesque bombe. De plus, des fissures apparaissent sur la structure de l'édifice laissant craindre le pire. Les pompiers dépêchés sur place interdisent dès lors tout



accès à la villa, de peur que les plafonds s'effondrent. La sécurisation du site est de suite assurée par l'ECAP.

La reconstruction

Pour Geneviève Fleury et sa famille, cette première nuit passée en dehors de son domicile se prolongera un an. Mais avec un inconditionnel réconfort: personne n'a été blessé dans la tourmente. Son fils, sur place au moment du sinistre, a eu la présence d'esprit de se protéger derrière une armoire avant l'explosion des vitres. Quant à son deuxième fils, il était opportunément au travail du côté de Lausanne.



Commencent alors les travaux de reconstruction de la villa avec, par chance, le même maître d'œuvre qu'à l'origine de la maison. L'ECAP entre immédiatement en jeu, tout comme l'assurance privée de la propriétaire. Geneviève Fleury n'est pas une experte en matière d'assurances mais l'ECAP est là pour la guider pas à pas dans les méandres de la facturation et d'un chantier que Geneviève Fleury suit méticuleusement. Et pour cause, la villa sera finalement louée à l'un de ses fils. Pour ce qui est de ses primes d'assurance, elle s'en acquitte aujourd'hui le cœur léger. Car la vie continue...

Eléments naturels: la couverture d'assurance adopte la norme SIA

Le cadre légal en matière de prévention incendie est fixé depuis longtemps au niveau suisse avec des exigences précises en matière de constructions. Ce qui n'était pas forcément le cas en matière de prévention contre les éléments naturels. Depuis 2018, l'ECAP préavis les demandes de permis de construire non seulement sous l'angle de la prévention incendie mais également sous celui des éléments naturels météorologiques comme la grêle, le vent, la neige et les eaux de ruissellement. A ce titre, il émet des recommandations, les services cantonaux se réservant la capacité d'exiger des mesures de protection particulières en matière de phénomènes hydrologiques et géologiques.

En 2020 toutefois, la Société suisse des ingénieurs et architectes a édité la norme SIA 261/1 qui a le mérite de préciser clairement quelles sont les exigences à respecter pour toute nouvelle construction ou transformation importante afin de se prémunir contre les éléments naturels. Conformément à sa mission de prévention, l'ECAP a décidé d'intégrer cette norme dans ses conditions d'assurance. En d'autres termes, les nouvelles constructions, comme les rénovations et transformations essentielles aux bâtiments devront satisfaire à cette norme SIA pour bénéficier d'une couverture d'assurance complète. Ces dispositions, déjà en vigueur au niveau légal, seront explicitement mentionnées dans les préavis de l'ECAP ainsi que sur les polices provisoires et définitives émis à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les ingénieurs et architectes, comme les maîtres d'œuvre sont ainsi appelés à intégrer ces récentes règles en matière de construction dès la conception de l'ouvrage, comme ils ont l'habitude de le faire en matière de protection incendie. Avec l'évolution climatique que l'on connaît, marquée par des épisodes météorologiques inattendus et parfois violents, les constructions doivent impérativement s'adapter à cette nouvelle donne et adopter les bonnes pratiques recommandées par les professionnels de branche. De son côté l'ECAP a décidé d'intégrer ces dispositions pour sensibiliser les propriétaires aux phénomènes climatiques dans une démarche à la fois durable et responsable.

Notre établissement sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 à 16h00 au lundi 6 janvier 2025 à 8h30.

Les annonces de sinistres peuvent nous être communiquées à ecap.sinistres@ne.ch ou complétées sur notre site Internet www.ecap-ne.ch.

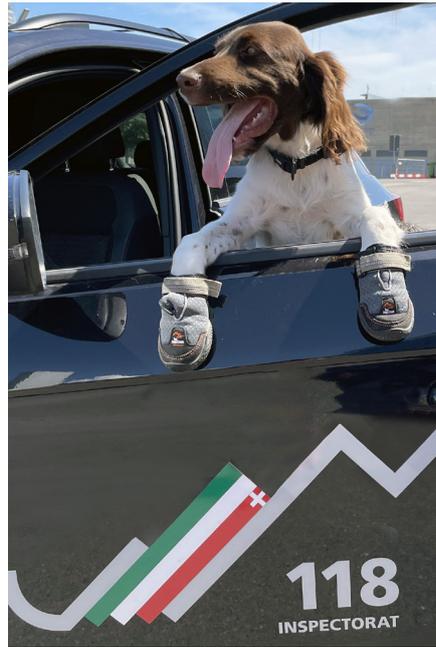


Vulcan

Depuis cette année, la police neuchâteloise compte une nouvelle recrue dans son effectif. Elle a en effet intégré dans ses rangs un jeune épagneul de 7 mois, répondant au nom de Vulcan.

Le canidé est dans sa phase d'apprentissage, qui durera 2 à 3 ans. Il sera notamment dressé pour mener des enquêtes dans les décombres d'incendies. Entraîné à reconnaître l'odeur des produits accélérateurs (benzine, alcool à brûler), il permettra à la police de comprendre le déroulement d'un incendie pour mieux en identifier la cause et les éventuels responsables.

Des informations de premier intérêt pour l'ECAP, puisqu'elles lui permettront, cas échéant, de se retourner contre ces mêmes responsables, qu'ils soient propriétaires ou tiers malveillants.



Pleins feux sur la
couronne...
Attention!



Ne laissez jamais vos bougies allumées sans surveillance



Humidifiez votre couronne avant de l'allumer



Posez votre couronne sur un plateau incombustible



Eteignez les bougies lorsque vous quittez la pièce

QUIZZ



A gagner 10 cartes de cinéma

2 minutes, 5 questions, 10 cartes de cinéma...

Scannez le QR code ci-contre avec votre smartphone, répondez aux questions et participez au tirage au sort!



Bonne chance!

ECAPeople... Au fil des mois...

Les collaboratrices et collaborateurs suivants ont débuté leur activité au sein de l'ECAP...

Mmes Martine Urscheller Veillard, Jessica Gozel, Claire Jeanneret-Gris et Janique Aeby et MM. Christophe Saudan, David Siker et Loriano Chiffi (apprenti).

...et d'autres ont quitté l'établissement

Mmes Catherine Jacot-Pellet et Jade Hirschi, MM. Dominique Bärtschi, Damien Bonvin, Bertrand Spiller et Eric Magnin.

Mme Solène Morier a en outre terminé son apprentissage avec succès au sein du centre de formation de Couvet.

Nous souhaitons à chacune et chacun plein succès dans leurs nouvelles fonctions et occupations.

